

## PROCESSUS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

### ACCES A LA FORMATION

---

**Moment clé pour la validation des acquis d'une formation**, la procédure de positionnement à l'entrée en formation est le point de départ de la montée en compétences des apprenants. C'est au regard de ce positionnement en amont que pourra être évalué leur progression en cours et en fin de formation.

Pour intégrer la formation que nous proposons, il est nécessaire de valider plusieurs étapes :

- Validation des prérequis,
- Réalisation d'un test de positionnement
- Un dossier de demande de formation est à compléter,
- Entretien individuel avec le responsable pédagogique et le formateur

### 1. OBJECTIFS

- Identifier le niveau initial, les acquis et les besoins des apprenants / salariés.
- Adapter le parcours de formation ou d'accompagnement.
- Mesurer la progression et l'atteinte des compétences visées.
- Garantir la qualité et la conformité du dispositif (Qualiopi, financeurs, employeurs).

### 2. CHAMP D'APPLICATION

Ce processus s'applique à :

- Tout apprenant inscrit dans un parcours de formation.
- Tout salarié intégré dans un dispositif d'évolution professionnelle ou d'accompagnement.

### 3. ÉTAPES DU PROCESSUS

#### ✚ ÉTAPE 1 : POSITIONNEMENT INITIAL

##### Outils utilisés :

- Questionnaire de positionnement.
- Entretien individuel (diagnostic des attentes, besoins, freins).
- Tests de compétences (écrits, pratiques, QCM, mises en situation).

##### Finalité :

- Évaluer le niveau de départ.
- Identifier les acquis et lacunes.
- Personnaliser le parcours (adaptation pédagogique, durée, modalités).

#### ✚ ÉTAPE 2 : ÉVALUATION FORMATIVE (EN COURS DE PARCOURS)

##### Méthodes :

- Exercices pratiques et mises en situation.
- QCM, quiz, auto-évaluations.
- Feedback régulier de l'intervenant.

##### Objectif :

- Vérifier la compréhension progressive.
- Ajuster les méthodes pédagogiques.
- Renforcer la motivation par des retours constructifs.

### ✚ ÉTAPE 3 : ÉVALUATION SOMMATIVE (FIN DE PARCOURS)

#### **Méthodes :**

- Études de cas / mises en situation réelles.
- Épreuves écrites et orales.
- Dossier professionnel ou projet final.

#### **Objectif :**

- Valider l'acquisition des compétences.
- Mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.
- Déterminer l'obtention d'une certification, attestation ou validation.

### ✚ ÉTAPE 4 : ÉVALUATION DE TRANSFERT DES ACQUIS (APRES FORMATION)

#### **Méthodes :**

- Enquête auprès de l'apprenant et de l'employeur (si applicable).
- Observation en situation de travail.
- Entretien de suivi post-formation (1 à 3 mois après).
- Evaluation pédagogique

#### **Objectif :**

- Vérifier l'application réelle des compétences acquises.
- Identifier des besoins complémentaires d'accompagnement.

## 4. ACCESSIBILITE AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, la formation peut être adaptée pour faciliter leur parcours. Notre référent pédagogique vous renseigne.

## 5. RESPONSABILITES

- Formateur / Consultant : réalise les évaluations formatives, sommatives et pédagogiques.
- Référent pédagogique / Responsable RH : valide le positionnement et analyse les résultats.
- Direction : garantit la conformité et la traçabilité du processus.

## PROCESSUS D'ADMISSION

Une fois votre candidature déposée, nous vous recontactons dans les 48h afin de convenir ensemble d'une date d'entretien et le passage des tests. Ce dernier consiste en un test écrit de quelques minutes suivi d'un [entretien de motivation](#) avec le responsable pédagogique et/ou le formateur.

